

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N°045/2026

A L'ENTREPRISE MUSKA ENGINEERING Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'une route asphaltée permettant l'accès au mall et parking à sraël long de 2,5km, dans le groupement Musokantanda, conclu avec la Province du Luabala/Secteur de Lufupa, pour un montant total hors taxe dollars américains un million sept cent nonante-deux mille quatre cent soixante-six (USD 1 792 466) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains douze mille cinq cent quarante-sept, vingt-six centimes (USD 12 547,26), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa le 10/02/2026



Secau de l'Etablissement

M. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général

00000045